

SAV  FSA

Schweizerischer Anwaltsverband
Fédération Suisse des Avocats
Federazione Svizzera degli Avvocati
Swiss Bar Association



Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) et
la Fédération Suisse des Avocats (SAV/FSA)
organisent le séminaire

Arbitrage international en matière de sport

7^{ème} Conférence TAS & SAV/FSA,
Lausanne 2018

Vendredi 21 et samedi 22 septembre 2018
Hôtel Beau-Rivage Palace, Lausanne

Programme

Vendredi 21 septembre 2018

08.30 Accueil

09.00 Ouverture de la conférence
Représentants SAV/FSA et TAS

09.15 Aspects généraux
Président de séance: William Sternheimer

09.15 Les derniers développements et les défis à venir pour le TAS
Matthieu Reeb

09.45 L'Agence de Contrôles Internationale: une introduction
Valérie Fourneyron

10.15 Pause

10.45 Comment rendre les procédures du TAS aussi efficaces que possible? Le rôle des conseils de parties
Laurence Boisson de Chazournes

11.15 Récusation des arbitres: les directives de l'IBA et du TAS
Otto de Witt Wijnen

11.45 Questions

12.15 Repas

14.00 La légalité des réglementations adoptées par les fédérations sportives
Président de séance: Brent Nowicki

14.00 Tierce propriété des joueurs (TPO) et Fair-play financier (FFP)
Alasdair Bell

14.40 Les discriminations en raison du sexe
Annabelle Bennett

15.10 Questions

15.30 Pause

16.00 Sanctions pour dopage, suspensions rétroactives et disqualification de résultats: où est la limite?
Markus Manninen

16.30 Utilisation de moyens de preuves résultants du FIFA TMS dans les arbitrages CAS:
Modes de fonctionnement et aspects pratiques
Kimberly Morris

17.00 Questions

17.20 Fin des travaux

18.30 Apéritif

20.00 Dîner de gala

Samedi 22 septembre 2018

- 09.00 Ouverture de la 2^{ème} journée**
Revues de jurisprudence et défis législatifs
Présidente de séance: **Raphaëlle Favre Schnyder**
- 09.00 La jurisprudence récente du TAS en matière de dopage
Louise Reilly
- 09.40 Questions
- 10.00 Pause
- 10.30 Le Règlement du Statut et du Transfert des Joueurs de la FIFA:
Nouveaux Développements
Omar Ongaro
- 11.10 La jurisprudence récente du TAS en matière de football
Michele Bernasconi
- 11.50 Questions
- 12.20 Observations finales
- 12.30 Clôture du congrès**

Conférenciers

- Alasdair Bell**, Secrétaire général adjoint de la FIFA, Zurich
Annabelle Bennett, Ancienne Juge de la Cour Fédérale d'Australie, membre du TAS, Sydney
Michele Bernasconi, Président du Comité du droit du sport de la SAV/FSA, membre du TAS, avocat, Zurich
Laurence Boisson de Chazournes, Professeur, membre du TAS, avocate, Genève
Raphaëlle Favre Schnyder, Membre du TAS, avocate, Zurich
Valérie Fourneyron, Présidente de l'Agence de Contrôles Internationale (ACI), Lausanne
Markus Manninen, Membre du TAS, avocat, Helsinki
Kimberly Morris, Responsable du Département TMS Global Transfers & Compliance, FIFA, Zurich
Brent Nowicki, Conseiller au TAS, avocat, Lausanne
Omar Ongaro, Football Regulatory Director, Legal & Integrity Division, FIFA, Zurich
Matthieu Reeb, Secrétaire général du TAS, Lausanne
Louise Reilly, Avocate, Dublin
William Sternheimer, Secrétaire général adjoint du TAS, avocat, Lausanne
Otto de Witt Wijnen, Membre du TAS, arbitre et médiateur, Bergambacht

Comité d'organisation

- Michele Bernasconi**, Président du Comité du droit du sport de la SAV/FSA, membre du TAS, avocat, Zurich
Jean-Philippe Dubey, Responsable du Département scientifique du TAS, Lausanne
René Rall, Secrétaire général de la SAV/FSA, Berne
Matthieu Reeb, Secrétaire général du TAS, Lausanne

Informations/Inscription

Public visé:

Les arbitres du TAS, les avocats et les juristes qui exercent leurs activités dans les domaines de l'arbitrage et du droit du sport, les représentants d'associations ou de fédérations, les collaborateurs de services juridiques et les conseillers juridiques d'entreprises actives dans le «sportbusiness» et dont les contrats ou les statuts prévoient la résolution d'éventuels litiges par une procédure d'arbitrage devant le TAS.

But du séminaire:

Dans sa première partie, la première journée du séminaire proposera des thèmes d'une grande importance pratique puisque seront abordés des thèmes tels que le rôle à jouer par les conseils des parties pour rendre une procédure devant le TAS aussi efficace que possible, la récusation des arbitres ainsi que les différentes possibilités de règlement amiable des litiges. La deuxième partie de la journée verra des intervenants aborder sous différents angles la question de l'activité législative des fédérations sportives et de la tendance grandissante à contester devant le TAS ou devant d'autres instances juridictionnelles certaines dispositions adoptées pour réguler la compétition sportive.

Par tradition, la deuxième journée sera consacrée à un état des lieux des litiges en matière de dopage, avec une revue de la jurisprudence du TAS, et de football international, avec non seulement des revues de jurisprudence mais également une présentation des nouveautés concernant le Règlement FIFA du Statut et du Transfert des Joueurs.

Lieu:

Les conférences seront données à l'Hôtel Beau-Rivage Palace, Lausanne.

Langue:

Les conférences seront données en français ou en anglais, avec traduction simultanée dans l'autre langue du séminaire.

Conditions d'inscription:

Les frais d'inscription au séminaire sont de CHF 660.00 pour les membres de la SAV/FSA et du TAS et de CHF 760.00 pour tous les autres participants. Sont inclus dans ce prix le recueil des contributions du séminaire, de même que le repas de midi et le dîner de gala du 21 septembre 2018 à l'Hôtel Beau-Rivage Palace.

Inscription:

Vous avez la possibilité de vous inscrire jusqu'au **29 juin 2018 seulement en ligne depuis le site web** www.sav-fsa-events.ch. **Attention: les places sont limitées.** Les annulations effectuées au-delà du 29 juin 2018 ne pourront plus être prises en compte. Les frais d'inscription sont définitivement dus à partir de cette date. Pour une annulation effectuée avant cette date un montant de CHF 50.00 sera débité. Vous recevrez en temps utile et avant le séminaire un ticket électronique. Assurez-vous que vous avez votre ticket à portée de la main ou sur votre smartphone à l'entrée.

Réservation d'hôtel:

La réservation d'hôtel incombe au participant. Un nombre assez important de chambres ont été réservées aux hôtels Beau-Rivage Palace et Angleterre & Résidence. Vous avez la possibilité, au cours de votre inscription en ligne au séminaire, jusqu'au 29 juin 2018. Une fois la réservation acceptée vous recevrez la confirmation directement du l'hôtel. Pour plus d'informations, annulation, changement de réservation etc. merci de contacter l'hôtel.

Moyens de transport:

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics. Les hôtels Beau-Rivage Palace et Angleterre & Résidence sont atteignables à pied depuis la gare CFF en 10 minutes environ. Le programme a été conçu de manière à ce que, au long du séminaire, aucun véhicule privé ne soit nécessaire.